

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2024-73 – Autorisation d’occupation du domaine public - Pose de mobilier urbain

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande en date du 26/08/2024 de Mme Laëtitia VALLET, représentant la SAS GIROMEDIAS,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement durant des travaux de pose de mobilier urbain,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 09 septembre 2024 à 07 heures et pour une durée de 30 jours, l’entreprise GIROMEDIA est autorisée à stationner sur la voie publique dans les lieux suivants :

- Rond-point des Combes,
- Angle des rues du Générale de Gaulle et de la Batheuse,
- Rue du Jura sous le cabinet vétérinaire,
- Rue des Combes, à l’angle de la rue Gustave Courbet,
- Rue St Michel à proximité de l’abris-bus,
- Avenue du Maréchal Leclerc vers le parking du cimetière, de chaque côté de la rue,

et ce afin de réaliser des travaux de mise en place de 2 abris voyageurs, de 2 panneaux Full Color, de 2 planimètres et du déplacement d’un planimètre existant.

En cas de neutralisation du trottoir, des panneaux incitants les riverains à prendre le trottoir d’en face devront être apposés de part et d’autre des travaux.

En cas d’empiètement sur la route, un alterna devra être mis en place.

A l’issue, les emplacements devront être laissés propre et en état.

Article 2 : L’entreprise SAS GIROMEDIAS mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l’instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Publié sur le site internet le 27 août 2024

Article 3 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Madame Laëtitia VALLET, représentant la SAS GIROMEDIAS,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le responsable du service de police municipal.

Maîche le 26 août 2024

Le Maire,

Régis LIGIER

